

A Montreuil, le 18 janvier 2024.  
Syndicats de la production,  
Et de la transformation du papier

## Compte-rendu de la réunion Paritaire Du 18 janvier 2024.

Une réunion paritaire portant sur les minimas de branche s'est tenue le jeudi 18 janvier 2024. Après nous avoir dépeint une situation économique compliquée, la même qui est présentée depuis des années même lors de la COVID-19 où les entreprises du secteur, « *essentiels à la survie de la nation* », se sont bien engraisées. De surcroît, certes il y a une baisse de la demande, mais l'**UNIDIS** a tout de même oublié de mentionner que les entreprises sont revenues au niveau avant COVID.

La **FILPAC-CGT** voulant redonner de l'attractivité à nos métiers, à portée des revendications suivantes :

- ☞ Augmentation des salaires 7% sur le 1<sup>er</sup> coefficient, 9% sur le 2<sup>ème</sup> coefficient et de 11% sur le reste de la grille. Cela permettrait d'éloigner les salaires minimums de la branche du SMIC.
- ☞ Revalorisation des différentes primes de 10% ainsi que l'ancienneté.
- ☞ Ancienneté portée à 18 ans.
- ☞ Ouverture de négociation sur les sujets suivants :
  - Télétravail.
  - Classification.
  - Reconnaissance de la Polyvalence – Poly compétence.
  - La semaine à 32h.

Après une première proposition à 2,20% sur l'ensemble de grille ainsi que sur les différentes primes sauf l'ancienneté, l'**UNIDIS**, dans un élan de générosité, a accepté de monter sa proposition de façon significative à 2,50% sur l'ensemble de la grille, sur les primes sauf celle de l'ancienneté où il est accordé 1%.

Si pour la **FILPAC-CGT**, cette proposition est d'une indécence inouïe, notre organisation syndicale va consulter ses syndicats. Pour le moment, l'heure n'est pas à la signature d'une proposition aussi insultante pour les salarié.es de la profession.

**Le collectif papier.**

## NAO de branche 2024

Niveau	Echelon	Coefficient	Salaire de base	Pourcentage	Montant en €	Nouveau salaire de base
Niveau 1	Echelon 1	125	1 734,06 €	2,50%	43,35 €	1 777,41 €
Niveau 1	Echelon 2	130	1 740,48 €	2,50%	43,51 €	1 783,99 €
Niveau 1	Echelon 3	135	1 746,73 €	2,50%	43,67 €	1 790,40 €
Niveau 2	Echelon 1	140	1 761,89 €	2,50%	44,05 €	1 805,93 €
Niveau 2	Echelon 2	150	1 781,30 €	2,50%	44,53 €	1 825,83 €
Niveau 2	Echelon 3	160	1 809,68 €	2,50%	45,24 €	1 854,93 €
Niveau 3	Echelon 1	170	1 842,60 €	2,50%	46,07 €	1 888,67 €
Niveau 3	Echelon 2	185	1 876,48 €	2,50%	46,91 €	1 923,40 €
Niveau 3	Echelon 3	195	1 911,33 €	2,50%	47,78 €	1 959,11 €
Niveau 4	Echelon 1	215	2 061,72 €	2,50%	51,54 €	2 113,26 €
Niveau 4	Echelon 2	235	2 214,94 €	2,50%	55,37 €	2 270,32 €
Niveau 4	Echelon 3	260	2 382,66 €	2,50%	59,57 €	2 442,23 €
Niveau 5	Echelon 1	285	2 576,26 €	2,50%	64,41 €	2 640,67 €
Niveau 5	Echelon 2	315	2 818,07 €	2,50%	70,45 €	2 888,52 €
Niveau 5	Echelon 3	350	3 095,00 €	2,50%	77,37 €	3 172,37 €
A			2 780,49 €	2,50%	69,51 €	2 850,00 €
B			3 205,88 €	2,50%	80,15 €	3 286,03 €
C			4 198,45 €	2,50%	104,96 €	4 303,41 €
				<b>2,50%</b>		

	Montant	Augmentation	Montant2	Nouveau montant
		2,50%		
astreinte par semaine ou par période de 7 jours consécutif	123,86 €	2,50%	3,10 €	126,96 €
24h	16,02 €	2,50%	0,40 €	16,42 €
JF	17,73 €	2,50%	0,44 €	18,18 €
	- €	0%	- €	- €
Panier	5,91 €	2,50%	0,15 €	6,06 €
Nuit	712,29 €	2,50%	17,81 €	730,10 €
	0	0%	- €	- €
Ancienneté	604,01 €	1,00%	6,04 €	610,05 €